0906805402

DATE DEPOT :	2009-08-06
NUMERO DE DEPOT :	68054
N° GESTION :	2009B15048
N° SIREN :	
DENOMINATION :	BARC
ADRESSE :	21 rue Raffet 75016 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/07/30
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	REDUCTION DE CAPITAL

MVN | AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LA SAS GALION A LA SARL BARC

sarl au capital de 100 000 euros - membre de la CRCC de Paris
4 rue du Fbg Poissonnière 75009 Paris - m.naudin@mvn.fr - www.mvn.fr - +33(0)1 44 79 35 25 - fax : +33(0)1 44 79 35 26
RCS PARIS B 497 329 448 - PAF 6920Z

Sarl BARC
Société au capital de 114 000 €
21 rue Raffet
75016 PARIS
RCS en cours d'attribution

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés concernant l'apport en nature des titres de participation de la société ABC PHOTO devant être effectué par la SAS GALION à la SARL BARC, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce.

Les apports ont été décrits dans le projet de traité d'apport figurant en seconde partie des statuts. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Nous vous prions de trouver ci-après notre rapport, présenté comme suit :

1. Présentation de l'opération et description des apports,
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports.

SARL au capital de 40 000 euros - membre de la CRCC de Paris
43 rue du Fbg Poissonnière 75009 Paris - mvnaudit@mvnaudit.com - www.mvnaudit.com - t. +33(0)1 44 79 35 25 - fax +33(0)1 44 79 35 26
RCS PARIS B 397 999 448 - NAF 6920Z

1. PRESENTATION DE L'OPÉPATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1.1. Présentation de l'opération

Il est envisagé que la SAS GALION fasse un apport en nature de titres de participation de la SAS ABC PHOTO à la Société à Pesponsabilité Limitée BARC, constituée lors de cette opération d'apport

Selon le document de valorisation qui nous a été remis, l'opération envisagée constitue une opération de réorganisation de l'organigramme du groupe GALION et de ses participations ayant pour objet à terme le rachat de la participation majoritaire au capital de la SAS ABC PHOTO détenue par la société SIPI.

1.1.2. Société bénéficiaire des apports

La société bénéficiaire de l'apport, la société BARC, est une Société à Responsabilité Limitée à associé unique constituée lors de cette opération avec un capital de 114 000,00 euros divisé en 1 140 parts sociales de 100,00 euros de valeur nominale chacune

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec son siège social situé au 12 rue Raffet 75016 PAPIS

La société a pour objet l'exercice de l'activité de laboratoire d'impression numérique et tous travaux de reproduction d'image.

1.1.3. L'apporteur

L'apporteur des titres est la société GALION SAS représentée par son Président Monsieur François BROUARD, dont le siège social est situé au 12 rue Raffet 75116 PARIS.

1.1.4. Description des titres de participation apportés

Les titres de participation constituant l'apport de la SAS GALION se composent de 20 actions d'une valeur nominale de 400 € chacune de la SAS ABC PHOTO. Les actions apportées sont entièrement libérées

La SAS ABC PHOTO dont les titres sont apportés est une société exerçant l'activité de laboratoire d'impression numérique et de travaux de reproduction d'image et plus particulièrement portant sur la réalisation de supports souples servant à la décoration de vitrine commerciale.

La SAS ABC PHOTO est identifiée sous le numéro SIREN 784 374 670 auprès du registre du commerce et des societes de PARIS. La société a son siège social 7-9 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Les titres de participation de la SAS ABC PHOTO apportés representent un actif net qui a été estimé à 114 000,00 euros par la SAS GALION.

1.1.5 Caractéristiques essentielles des apports

La société bénéficiaire aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de la date de réalisation définitive de l'apport.

Les 1 140 parts sociales de la SARL BARC, d'une valeur nominale de 100 euros émises lors de la constitution de la société porteront également jouissance à compter de cette date.

1.2 Évaluation et rémunération des apports

1.2.1. *Évaluation des apports*

Les titres de participation apportes ont été évalués en appliquant un multiple de 5 à l'EBITDA calculé sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la société ABC PHOTO.

Au terme de cette approche, la valeur des 20 actions de la SAS ABC PHOTO apportées a été retenue pour un montant arrondi de 114 000,00 euros.

1.2.2. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, evalué à 114 000,00 euros, il sera attribué à l'apporteur 1 140 parts sociales de 100,00 euros chacune, émises lors de la constitution sans prime d'émission de la SARL BARC.

Les parts sociales émises seront, dès la réalisation définitive de l'apport, entièrement libérées ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et notamment :

- Nous nous sommes entretenus avec Monsieur François BROUARD, Président des sociétés GALION SAS, ABC PHOTO SAS et gérant de la SARL BARC avec lequel nous avons examiné les modalités de cette opération et les méthodes d'évaluation des apports, les événements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2008, le budget de l'exercice 2009, la clientèle de la société ABC PHOTO ,
- Nous nous sommes également entretenus avec le commissaire aux comptes de la société ABC PHOTO, ainsi qu'avec l'expert comptable de cette même société.
- Nous avons examiné les dossiers de travail de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes de la société ABC PHOTO sur les derniers comptes approuvés portant sur l'année 2008 ;
- Nous avons analysé les modalités de valorisation des titres apportés, par différentes méthodes venant compléter la méthode retenue pour l'apport et nous nous sommes assurés de la pertinence de la valeur retenue pour l'apport
- Nous avons vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

La valeur des 20 actions de la SAS ABC PHOTO retenue dans le projet d'apport correspond à la méthode de valorisation décrite dans le présent rapport

Cette valorisation est notamment confortée par le fait que la société ABC PHOTO :

- bénéficie d'un engagement de rachat de ses créances douteuses provisionnées au 31 décembre 2008 dont la prise en compte en régularisation de l'arrêté de compte 2008 fait apparaître des fonds propres d'environ 270 000€. Soit une valorisation sur les seuls capitaux propres hors prise en compte du fonds de commerce pour les 20 actions apportées de 55 000 € environ ;
- dispose d'un fonds de clientèle prestigieux qui bien que n'étant pas conforté par l'existence de contrat signés se caractérise par des commandes récurrentes réalisées par des donneurs d'ordre de qualité ;

Nous observons :

- que la méthode basée sur l'application d'un multiple de 5 à l'EBITDA appliqué au compte de résultat de l'exercice 2008 est raisonnable en comparaison avec d'autres modes d'évaluation appliqués à la société ABC PHOTO.
- qu'en définitive la valeur des apports est acceptable dans la mesure où l'engagement de rachat de créance douteuse de la société ABC PHOTO est définitivement réalisé.

2.3. Avantages particuliers

À notre connaissance, il n'y a pas d'avantage particulier attaché aux parts sociales de la SARL BARC à laquelle sont apportées les 20 actions de ABC PHOTO.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que, dans le cadre de la présente opération, les observations précédemment formulées ne sont pas de nature à affecter la valeur des apports s'élevant à 114 000,00 euros et, en conséquence, que cette valeur est au moins égale à la valeur du nominal des parts sociales à émettre de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Paris, le 30 juillet 2009

Pour la SARL MVN AUDIT

Marc VALY
Commissaire aux Comptes Associé

Nicolas METGE
Gérant – Commissaire aux comptes Associé